



Choisir et redéfinir le local. L'exemple d'un type de filières courtes: les AMAP en Béarn

Xavier Arnould de Sartre, Hélène Douence, Claire-Emmanuelle Mercier

► To cite this version:

Xavier Arnould de Sartre, Hélène Douence, Claire-Emmanuelle Mercier. Choisir et redéfinir le local. L'exemple d'un type de filières courtes: les AMAP en Béarn. J.B. TAVERSAC et S. VILLARD. Les circuits courts alimentaires, Educagri, pp.100-120, 2010. halshs-00653387

HAL Id: halshs-00653387

<https://shs.hal.science/halshs-00653387>

Submitted on 19 Dec 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Choisir et redéfinir le local

L'exemple d'un type de filières courtes : les AMAP en Béarn

Xavier Arnould de Sartre

Chargé de recherches au Centre national de la recherche scientifique

UMR Société environnement territoire (CNRS-Univ. Pau)

Domaine Universitaire / IRSAM

BP 576

64012 Pau cedex

Tel.: 05 59 40 72 62

Fax: 05 59 40 72 55

Courriel : xavier.arnould@univ-pau.fr

Hélène Douence

Maître de conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

UMR Société environnement territoire (CNRS-Univ. Pau)

Domaine Universitaire / IRSAM

BP 576

64012 Pau cedex

Tel.: 05 59 40 72 71

Fax: 05 59 40 72 55

Courriel : helene.douence@univ-pau.fr

Claire-Emmanuelle Mercier

Étudiante en Master II Société aménagement territoire

Département de géographie

Domaine universitaire / UFR Lettres

BP 576

64012 Pau cedex

Tel.: 05 59 40 72 53

Fax: 05 59 40 72 55

Courriel : claire.mercier@etud.univ-pau.fr

Résumé (en français)

La notion de local est omniprésente dans les discours entourant les Amap. Elle n'a pas pourtant pas fait l'objet d'études questionnant le sens que l'on peut donner à ce « local » que dessinent les Amap. Par une étude comparée des réseaux d'Amap du Béarn et de la Bigorre, dans le Sud-Ouest de la France, nous montrons que le

local n'est pas un donné sur lequel se construisent des Amap. Au contraire, le local qui se dessine est fortement informé par des choix institutionnels, qui en tracent les contours, le structurent et déterminent le profil des participants des réseaux d'Amap. En outre, la manière dont ces participants, en particulier les producteurs, parlent d'eux mêmes et de leur insertion dans le tissu local renforce l'idée que le local des Amap correspond plus à des réseaux spatialisés, ou à une forme de milieu social, qu'à la redécouverte d'un territoire local. Le local apparaît de ce fait comme un milieu, dans lequel s'insèrent et auxquels s'adaptent les producteurs.

Résumé (en anglais)

The notion of locality is underlined in many discourses about the Association pour le maintien d'une agriculture paysanne. Nevertheless, this notion is in many studies taken for granted, and the sense that could be given to the locality designed by the Amap has never been challenged. Comparing the Amap networks in Béarn and Bigorre, two small regions of the South-West of France, we aim to demonstrate that the locality is not a reality upon which the Amap are being built. On the contrary, the locality designed by the Amap is strongly undermined by institutional practices and choices, which design its limits and determine the characteristics of the participants of such a network. Furthermore, the way the farmers speak of themselves and of their insertion in their neighboring reinforce the idea that the locality designed by the Amap is more a spatialised network, or a social environment, than the rediscovery of a local territory

Introduction

Dans un récent « état de l'art de la littérature anglo-saxonne » sur les « systèmes agroalimentaires alternatifs », Christian Deverre et Claire Lamine (2010) mettent en évidence trois débats principaux qui, dans la nébuleuse anglo-saxonne, accompagnent l'analyse de tels systèmes. Le premier débat a trait à la position de ces systèmes alternatifs par rapport au système dominant, question d'autant plus importante que ces systèmes peuvent être définis, selon les auteurs de cette synthèse, « comme des initiatives comportant des allégations de "nouveaux" liens entre production et consommation, ou entre producteurs et consommateurs, en rupture avec le système dominant » (Deverre et Lamine, 2010, p. 58). Le second débat porte sur la transformation des rapports de pouvoir que ces systèmes permettent dans les systèmes agro-alimentaires globaux ou locaux. Le troisième débat s'intéresse quant à lui aux relations sociales redéfinies par ces systèmes.

Ces trois points se retrouvent dans l'étude de tout système agroalimentaire alternatif concret, tel que celui des Amap. Les discussions sur le système des Amap arrivent rapidement vers la contestation du système de la « grande distribution » et de l'agriculture « moderne », alors que les structures d'encadrement « traditionnelles » (celles qui encadrent, ce n'est pas le moindre des paradoxes, l'agriculture « moderne ») voient ces modes de production et de commercialisation leur échapper en grande partie.

Pour intéressants et importants que soient ces débats, il nous paraît qu'aucun d'entre eux n'aborde de front la question, pourtant centrale dans les Amap, du local. Dans leur ouvrage sur les Amap, Maud David-Leroy et Stéphane Girou ne considèrent-ils pas que les Amap permettent de « manger local, solidaire et écologique » (David-Leroy et Girou, 2009) ? Si la question du local est abordée dans les publications, c'est toujours soit pour montrer un état de fait (voir nombre de contributions de l'ouvrage de G. Maréchal, 2008), soit sous un angle connexe. Ainsi le local peut-il apparaître dans certaines études, par une analyse de la redéfinition des pouvoirs locaux que permettent ces systèmes agroalimentaires alternatifs – qui ne doivent surtout pas conduire à un réenchânement du local tellement celui-ci est traversé de multiples rapports de pouvoirs (Dupuy et Goodman, 2005). De même, le local peut être appréhendé par les « bassins alimentaires » (Kloppenburger et al., 1996), ou les impacts écologiques d'une relocalisation des filières alimentaires (Abel-Coindoz et al., 2008 ; Redlingshöfer, 2008).

Le fait que le sens que prend le local dans les réseaux agroalimentaires alternatifs ne soit pas questionné frontalement dans ces recherches n'est pas étonnant si l'on prend en compte que leurs fondements sont principalement à chercher du côté de la sociologie (Deverre et Lamine, 2010). Poser de front la question du local nous semble pourtant d'autant plus nécessaire que pour les différents participants de ces systèmes, cette question est au centre de leurs préoccupations et de leur démarche. L'évidence du lien entre Amap et local peut être questionnée à la fois par rapport au contexte dans lequel cette évidence est émise et par rapport à la réalité qu'elle est supposée subsumer. L'usage du terme local dans ces cas là renvoie sans doute autant à l'opposition qui est, implicitement ou explicitement, faite avec le global (sous entendu de l'agriculture moderne) qu'à une réalité particulière.

Il est très difficile de qualifier précisément ce que l'on entend par « local ». Il est largement admis que le local ne peut, pas plus que n'importe quel autre niveau scalaire, être considéré simplement comme un donné. La réalité qu'il est censé recouvrir dépend grandement de la focale qu'on lui attribue, et du centre à partir duquel le local est considéré. La notion est de ce fait relative à un phénomène particulier et à l'échelle à laquelle il est appréhendé. En outre, le local est entouré d'une certaine aura idéologique, consécutive au mouvement de « retour au local » des années 1980. Michel Lussault propose, « pour tenter de sortir de l'imprécision de l'approche générique du local et de ses biais du néo-localisme, de choisir entre deux attitudes principales » (Lussault, 2003). Ces attitudes consistent, pour l'une, à « vider le local de toute signification a priori et à considérer qu'il ne prend du sens qu'en tant qu'il est activé par des individus, qui l'étalonnent, en termes d'échelle, le caractérisent et le substantifient en fonction de l'utilisation contextuelle de leurs ressources praxiques et cognitives pour servir leurs actes » (Lussault, 2003, p. 573). L'autre attitude, privilégiée par l'auteur, consiste au contraire « à postuler la pertinence de la notion de local et à la doter d'un contenu en conformité avec une méga-théorie de l'espace. Le local peut être alors présenté comme la plus petite échelle d'existence d'une société multidimensionnelle complète, c'est-à-dire non hiérarchique, mettant en interaction les dimensions historique, sociale, individuelle, économique, politique et spatiale » (Lussault, 2003, p. 574).

La lecture de la localisation de deux réseaux d'Amap dans le Sud-Ouest de la France montrera que celles-ci ne peuvent finalement pas être rattachées exclusivement à l'une ou l'autre de ces conceptions, le local redéfini par les Amap se situant à l'interface, voire même dans le paradoxe, de ces deux définitions. En effet, si la première conception permet de bien rendre compte du fait que le local est, comme nous le verrons, étalonné par une institution qui le réactualise, elle reste trop relativiste pour coller à la spatialisation du phénomène que l'on peut réaliser. D'un autre côté, la seconde définition ne saurait correspondre à la manière dont est vécu l'engagement en Amap, de même que la structuration réalisée, en ce qu'elle reste très centrée sur un mouvement d'origine citoyenne, n'implique pas (encore ?) de collectivités territoriales et reste hors du champ du politique – ne permettant pas une structuration stabilisée de l'espace. De ce fait, si ce débat nous aide à caractériser la réalité

considérée, nous verrons qu'il est nécessaire de prendre une certaine distance par rapport à l'usage qui est fait de la notion de local dans les Amap, pour proposer une conceptualisation autre.

Ce détour théorique nous permettra d'analyser deux enquêtes que nous avons menées parallèlement sur les Amap de deux microrégions du Sud-Ouest de la France, le Béarn¹ et la Bigorre² (carte 1). Dans ces territoires, contigus mais appartenant à des entités départementales et régionales différentes (les Pyrénées-Atlantiques, en Aquitaine, pour l'un ; les Hautes-Pyrénées, en Midi-Pyrénées, pour l'autre), l'importance du phénomène Amap présente une dissymétrie frappante qui en elle-même pose question par rapport au sens que peuvent bien prendre les Amap dans différents territoires. C'est cette dissymétrie que nous avons interrogée en nous attachant, par des enquêtes quantitative et qualitative, à comprendre les contextes qui l'ont rendu possible, et le sens que les différents acteurs participants aux Amap donnent au local dans lequel ils estiment être engagés.

De l'agriculture de proximité au local

L'évidence du lien entre local et Amap peut être facilement questionnée par la comparaison de la présence des Amap sur les deux territoires voisins du Béarn et de la Bigorre³. L'importance du phénomène est en effet radicalement différente entre ces deux territoires. Sur l'un, on compte, à l'automne 2009, 34 AMAP, concernant 113 producteurs et 2204 familles adhérentes, alors que sur l'autre on n'en compte que cinq actuellement actives (tableau 1).

Tableau 1. Comparaison du phénomène AMAP sur les deux territoires (état des lieux fin 2009)

	Béarn	Bigorre
Nombre d'AMAP	34	5
Nombre d'adhérents	2204	Environ 150 à 200
Nombre de producteurs	113	13
Mise en réseau et coordination	CIVAM agro bio Béarn (Relais Alliance AMAP Aquitaine)	3 Amap sont dans le réseau Amap Midi-Pyrénées 2 ont un lien avéré avec la Confédération paysanne

La différence entre ces deux territoires n'est pas à rechercher du côté de leur taille, ni même des caractéristiques de leur agriculture. Celle-ci repose sur un substrat naturel comparable dans les deux régions, puisqu'il mêle piémont pyrénéen, coteaux, et plaines alluviales (de l'Adour pour la Bigorre, du Gave de Pau pour le Béarn). L'histoire de ces régions n'est pas plus discriminante – on y observe le passage, classique au sortir de la seconde guerre mondiale, d'une polyculture élevage à une monoculture de maïs sur les plaines et les coteaux, et de l'élevage en montagne (Avila et al., 2008). De ce fait, les orientations techniques des exploitations sont, là encore, largement comparables.

En outre, la structure urbaine des deux régions, si elle est fondée sur une préfecture de taille plus importante dans les Pyrénées Atlantiques que dans les Hautes Pyrénées, ne dépareille pas particulièrement. C'est plutôt dans la caractérisation des tissus institutionnels et associatifs qui ont permis l'émergence des Amap que se situe, du moins peut-on le supposer, l'explication d'une telle différence d'implantation des Amap entre les deux territoires. Dans les deux cas, les institutions qui interviennent classiquement en appui de l'agriculture (État, collectivités territoriales, chambres d'agriculture) ne sont pas présentes. Ces deux régions diffèrent par contre dans l'interprétation qui s'y réalise de la Charte des Amap.

En France, le concept des Amap, comme système d'économie solidaire, fut fondé en 2001 par Denise et Daniel Vuillon. Leur développement régional les amène à constituer un réseau de coordination, Alliance Provence, qui dépose la marque Amap auprès de l'Institut National de la Propriété intellectuelle en mai 2003, et qui rédige en parallèle une charte afin de cadrer la philosophie et l'éthique de la démarche. Aujourd'hui, les divergences d'interprétation de cette charte sont nombreuses et attestent bien les difficultés à diffuser ce

¹ Dans le cadre d'une convention de partenariat avec le CIVAM 64, une enquête par questionnaire a été menée auprès des producteurs et des consommateurs en AMAP du Béarn à l'automne 2009. Cette étude a été réalisée par les étudiants de licence de Géographie de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour sous la responsabilité de Mme Hélène Douence, maître de conférences. Les résultats seront prochainement consultables sur le site de la FDCIVAM.

² Dans le cadre d'un travail de Master 2 sous la direction de Xavier Arnaud de Sartre et Hélène Douence, Claire-Emmanuelle Mercier a mené des entretiens auprès d'agriculteurs en AMAP de Béarn et de Bigorre (Mercier, 2010).

³ Les limites de la Bigorre reprennent en grande partie celles du département des Hautes-Pyrénées (exception faite de sa partie orientale et d'une haute vallée montagnarde). Le Béarn ne représente par contre qu'une moitié des Pyrénées Atlantiques (l'autre moitié étant occupée par le Pays Basque). Le système des Amap est aussi très présent dans le Pays Basque; mais, comme très souvent dans les Pyrénées Atlantiques, Béarn et Pays Basque fonctionnent de manière très autonome. Dès lors, nous ne traiterons que du cas du Béarn.

processus. Les fondateurs ont aujourd'hui pris leurs distances par rapport aux Amap et assistent, impuissants, à l'apparition de choix discordants quant à l'application des principes de la Charte. Ces différents courants se retrouvent bien dans les deux régions. En Béarn, c'est une association affiliée au réseau CIVAM (Centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural), le Civam Bio Béarn, qui se charge de la coordination des Amap. Ainsi, le CIVAM Bio Béarn porte une politique tournée vers le développement local, offrant la possibilité pour les producteurs de varier leurs sources de revenus en s'affranchissant pour certains des contraintes de la vente sur les marchés. La situation est différente dans les Hautes Pyrénées, où l'approche des Amap se veut « plus élitiste ».

« Entretien auprès d'un responsable d'une AMAP des Hautes Pyrénées (65): Les différences entre le 64 et le 65, on les retrouve aussi sur d'autres régions en France. Donc comme tu sais que les AMAP Midi-Pyrénées sont parties sur le modèle des AMAP de la région PACA, puisque c'est les Vuillon qui ont lancé ce concept en France et on est resté sur les mêmes valeurs. Alors, bon, AMAP c'est Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, je pense que chacun de ces mots est important, et il faut voir ce qu'il sous-tend à chaque fois. En Midi-Pyrénées, une AMAP se constitue à partir d'un groupe de consommateurs, qui émet des choix, et choisit donc son producteur; le but étant, comme l'indique le sigle, de l'épauler d'une façon, aussi bien en écoulant sa production que aussi en l'aidant financièrement de façon solidaire, en cas de besoin. Donc là, il y a vraiment une démarche militante et que je dirais élitiste, et vraiment là il y a un engagement. .../... et alors à ce moment là bon ben les gens sont amenés à comparer, et en fait on s'aperçoit que le côté militant est un peu mis de côté. Voilà, eh oui. Alors, une des différences parce que je ne les connais pas toutes, hein, mais une des différences avec le 64, c'est que le 64, les « AMAP », que je mettrais entre guillemets, sont gérées en fait par les CIVAM. Alors, ce qui se passe le plus souvent, c'est que c'est le producteur lui même qui constitue son groupe de clients, à ce moment-là. Alors il n'y a pas les mêmes obligations, et pour en connaître un certain nombre, je crois que là c'est quelque chose qui expliquera tout, les clients de la soi-disant AMAP se voient bénéficier d'une réduction de 10 % par rapport au prix que le producteur fait au marché. (...) Ce qui est complètement à l'envers d'une aide, hein voilà, et puis les gens ne sont pas forcément tenus non plus d'acheter de façon régulière... Voilà c'est de la vente directe avec avantage à la clientèle. Donc ça porte le nom d'AMAP, c'est...../... enfin, il y a une charte, mais, en fait, là je dirais qu'elle est bafouée de ce côté-là. »

Cet extrait fait clairement apparaître l'âpreté des débats qui peuvent intervenir au sein de ceux qui se réclament de la Charte Amap, allant jusqu'à refuser une telle appellation à ceux qui en auraient une interprétation jugée erronée. Cette opposition, qui, nous l'avons dit, trouve ses origines en dehors des contextes locaux, tend parfois à caricaturer la réalité : ainsi dans le Béarn les Amap fonctionnent-elles bien selon un système de contrat et la fixation des prix fait l'objet d'une réflexion de la part du Civam, qui engage les producteurs à intégrer au maximum l'ensemble de leurs coûts de production pour offrir le prix le plus juste possible aux adhérents des Amap – qui ne sont en aucun cas présentés comme des clients.

En outre, la démarche du Civam 64, stigmatisée par les intervenants des Hautes Pyrénées comme du démarchage d'agriculteurs, donne elle aussi une large part aux producteurs. L'initiative de la création d'une Amap vient soit d'un groupe de consommateurs qui part à la recherche de producteurs (64 % des producteurs membres d'Amap qui ont répondu au questionnaire disent avoir été sollicités pour entrer dans une Amap), soit par la rencontre entre des producteurs et des consommateurs (28 % des producteurs). Dans quasiment tous les cas, l'appui du Civam est sollicité pour la formalisation du contrat, notamment pour les créations récentes (près de 70 % des AMAP du Béarn sont apparues après 2008). C'est d'ailleurs une compétence récente développée par les Civam, au fur et à mesure de leur restructuration. Le Civam insiste sur la nécessaire confiance entre les consommateurs et les producteurs, la possibilité d'une certification d'une production, d'une validation du mode de production par les consommateurs (même si les Amapiens ne sont pas spécialistes en agriculture), le large souhait que le producteur s'oriente vers l'agriculture biologique même si ce n'est indispensable aux yeux de certains consommateurs. Dans cet esprit, un contrat d'objectifs doit être établi entre les Amapiens et chaque producteur, incitant explicitement sur l'orientation progressive de l'exploitation vers des pratiques proches de l'agriculture biologique. Même pour une exploitation déjà engagée en agriculture biologique, le contrat d'objectifs doit être établi car il fixe des critères au-delà des seules pratiques culturales. Alors qu'en Bigorre, un producteur qui ne s'engage pas sur une transformation radicale de son système de production n'a aucune chance d'entrer en Amap, à ce jour en Béarn, seul un tiers des contrats sont réalisés et suivis, un tiers reste à finaliser et un dernier tiers est à mettre en œuvre. Ces effets sont sans doute la rançon du succès : celui d'un développement extrêmement rapide de ces Amap en Béarn, en lien avec une demande impatiente des consommateurs. Et les cadres que pose la Charte ne sont pas toujours bien connus des consommateurs à l'initiative d'une nouvelle Amap. Le rôle de coordination et d'encadrement que joue le Civam est alors primordial mais reste lié aux dispositions favorables des responsables bénévoles de nouvelles AMAP, autonomes dans leur démarche.

Cela nous ramène à la question des antagonismes entre réseaux et institutions fédératrices. Le caractère assez souple du Béarn, perçu comme un non respect de la charte Amap par le responsable d'une AMAP des Hautes Pyrénées que nous avons rencontré, explique en partie le succès très important du phénomène dans le Béarn. Cette différence montre en tous cas que le local dont il est question dans les Amap est un local fortement construit et informé par des choix idéologiques, ou éthiques, et porté par des institutions, des associations, ou même des personnes, différentes. Le local, en l'occurrence, n'est nullement une évidence. Un réseau doit être construit, entretenu, par des institutions qui ont fait ce choix et y consacrent des moyens – en particulier en

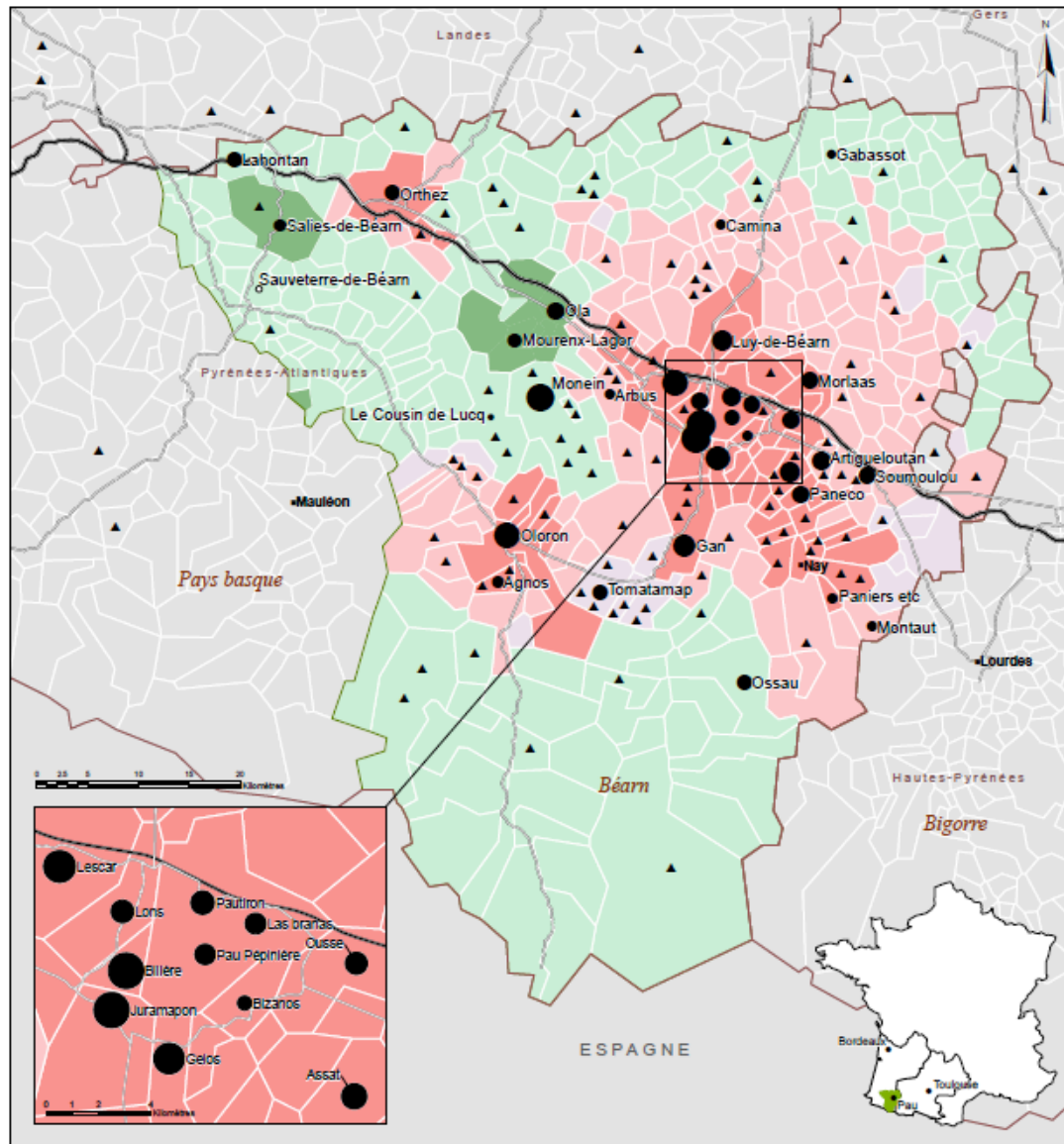
termes de personnels. De ce fait, la notion de local est plus proche de celle de territoire – au sens où des institutions exercent un pouvoir sur la portion d'espace où elles ont compétence et l'organisent en fonction des modalités de l'accès aux ressources qu'elles se donnent (Raffestin, 1980). Pourtant, ces institutions actualisent et réactualisent un ordre spatial qu'il convient de préciser.

Un local fortement structuré autour d'une aire urbaine

Le cas des Amap du Béarn, où la dimension locale est affichée dans le nom même qui est donné à ce réseau, retiendra toute notre attention pour la suite de ce chapitre. Nous avons pu, dans le cadre d'une convention réalisée avec le Civam 64, identifier précisément les Amap de ce territoire, tant par leurs lieux de distributions que par ceux de production ; localisations que nous avons cartographiées au regard du caractère urbain ou rural des communes sur lesquelles sont implantées ces différentes entités (carte 1).

Les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne du Béarn

Etat des lieux en novembre 2009



L é g e n d e

Date
Juin 2010

Sources
FDCNAM
Réseau AMAP Béarn
INSEE

Réalisation
Hélène Doucet
Gaëlle Deléage
Laboratoire SET
UMR 5023 CNRS/INRA
Univ. Pau et Pays de l'Adour



Lieux de distribution

Nom de l'AMAP

Pautron

Nombre de familles

Inscrites à l'AMAP

● 10 familles

● 50 familles

● 100 familles

○ donnée manquante

Lieux de production

▲ Producteur

Zonage en aires urbaines et aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER - INSEE)

Communes appartenant à un pôle urbain

Communes monopolisées

Communes multipolarisées

Communes appartenant à un pôle d'emploi de l'espace rural

Communes appartenant à la couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural

(catégorie non présente en Béarn)

Autres communes de l'espace à dominante rurale

Carte n°1 : Les association pour le maintien d'une agriculture paysanne du Béarn

On voit clairement apparaître, sur cette carte, le caractère urbain du phénomène Amap qui apparaît de manière manifeste comme une réponse à une demande citadine. Neuf Amap, sur les 34 considérées, sont implantées dans des communes dites rurales, 19 étant en pôle urbain et six en commune périurbaine – ce sont plus particulièrement les agglomérations de Pau, d'Oloron et dans une moindre mesure d'Orthez qui polarisent le phénomène. Les producteurs qui livrent ces Amap sont, par contre, localisés sur la totalité du Béarn – de la montagne aux plaines du maïs – et parfois à ses marges. Le Civam propose d'ailleurs la règle d'un éloignement maximum de cinquante kilomètres d'une exploitation agricole, condition nécessaire pour se permettre de parler d'une agriculture de proximité.

Cette carte montre que le phénomène Amap est assez calqué sur celui de la structure urbaine du Béarn, dont il reprend les contours historiques. Le phénomène politique que nous avons évoqué se fonde sur un ordre socio-spatial réactualisé, en s'appuyant en particulier sur la complémentarité entre différents milieux qui permettent différentes productions et qui sont consommées dans des pôles urbains. Le local dépasse en l'occurrence la simple dimension urbaine. Le local renvoie ici non seulement à l'aire d'influence d'une institution, le Civam, mais aussi à un espace fortement connoté historiquement et identitairement, le Béarn, que les Amap permettent de réactualiser.

Ce n'est toutefois pas l'agriculture béarnaise majoritaire qui est concernée par le phénomène Amap. Une enquête auprès des agriculteurs adhérents d'une Amap béarnaise nous permet de caractériser les producteurs affiliés à une Amap et d'identifier leurs caractéristiques originales par rapport aux producteurs de la région⁴.

Tableau 2 – Comparaison des orientations de production des agriculteurs des Pyrénées Atlantiques et des Amap du Béarn

(Source : Enquête Agreste -Structure 2007 et enquête AMAP du Béarn 2009)

OTEX des Pyrénées Atlantiques (en %)		Classification proche des OTEX des agriculteurs en AMAP en Béarn (en %)	
Bovins	23	Gros bétail	33
Granivores	5	Autres animaux	12
Ovins Caprins	37		
Cultures spécialisées	2	Maraichage	18
		Arboriculture	11
		Apiculture	5
Grandes cultures	13	Céréales	2
Polyculture	3	Polyculture	3
Polyculture – élevage	14	Mixte	14
Viticulture	4	Viticulture	1

Tableau 3 – Comparaison des exploitations agricoles selon la taille de leur SAU

(Source : Enquête Agreste -Structure 2007 et enquête AMAP du Béarn 2009)

En %	Ensemble des exploitations professionnelles des Pyrénées Atlantiques	Exploitations agricoles en AMAP en Béarn
Moins de 5 hectares	3	23
De 5 à 20 ha	16	26
De 20 à 50 ha	53	33
De 50 à 100 ha	25	18
Plus de 100 ha	3	0

Tableau 4 – Comparaison de l'âge des chefs d'exploitation de l'ensemble du département des Pyrénées Atlantiques et des chefs d'exploitations en AMAP.

(Source : Enquête Agreste -Structure 2007 et enquête AMAP du Béarn 2009)

(en %)	Pyrénées Atlantiques	AMAP 64
Moins de 40 ans	29	36
De 40 à 60 ans	63	62
Plus de 60 ans	8	2

⁴ L'enquête postale menée en novembre 2009 auprès des 113 producteurs adhérents d'une AMAP en Béarn a connu un taux de retour de plus de 50 %, soit 59 réponses.

Les producteurs en Amap représentent une diversité d'agriculture proportionnellement plus élevée que celle recensée sur le Béarn ; cela est particulièrement évident au niveau des producteurs céréaliers. Ces agriculteurs ont en outre la caractéristique d'être proportionnellement plus jeunes et installés plus récemment que les autres agriculteurs (41 % des producteurs se sont installés au cours de la dernière décennie), le taux de « hors cadre familial » étant élevé au sein des producteurs en Amap (seuls 58 % des producteurs ayant répondu à l'enquête ont repris une exploitation familiale). Les producteurs en AMAP exploitent de plus petites exploitations (moins de 20 hectares avec une part non négligeable d'exploitation de moins de 5 hectares)

Les Amap dessinent un local particulier, inscrit dans un territoire bien identifié, mais qui est à la fois réactualisé et singularisé par l'action coordonnée par une institution. Le Béarn qui se dessine par les Amap coordonnées par le Civam se démarque cependant du monde agricole béarnais. C'est cette analyse que confirment les discours tenus par les agriculteurs que nous avons rencontrés lors de nos enquêtes.

« Local » ou « milieu » des Amap ?

Outre le questionnaire dont seule une petite partie des résultats a été exploitée ci-dessus, nous avons mené des entretiens semi-directifs auprès de producteurs représentant la diversité des relations entretenues avec le réseau Amap. Ces entretiens ont permis de préciser, entre autres, le sens et l'importance donnée au « local ». Ils avaient pour objectif de faire émerger les motivations et les spécificités de chacun, selon trois dimensions : une dimension agro-économique (historique et fonctionnement de l'exploitation agricole, liens avec les institutions), sociologique (lien au local et aux autres) et écologique (connaissance des pollutions).

Les entretiens font apparaître des identifications des producteurs qui vont bien au-delà du local. L'opposition à un système monoculturel et intensif est une constante chez la plupart des producteurs rencontrés. Le rapport au travail de ces producteurs correspond assez à ce qui a été caractérisé par A. Dufour, E. Lanciano et C. Hérault dans leur communication au colloque qui est à l'origine de cet ouvrage. Ces auteurs considèrent que la participation à une Amap permet au producteur d'avoir « la double assurance de la reconnaissance matérielle et symbolique du travail et de la protection sociale qui découle de l'emploi ». Pour ces auteurs, l'Amap permet tout à la fois une réalisation par le travail et une reconnaissance financière et sociale. La participation à un territoire local n'est pas centrale pour les producteurs – et cela renvoie assez nettement à ce que nous avons rencontré dans nos entretiens. Ainsi la dimension économique est-elle essentielle chez tous ces agriculteurs, pour qui l'Amap est d'abord un débouché. De même, ces producteurs ont fait des choix de vie : nombre d'entre eux ne sont pas originaires du milieu agricole, et / ou ont connu des expériences non-agricoles qui, lorsqu'elles étaient vécues, ne l'étaient sans doute pas sur le mode de « l'expérience » non-agricole – mais sur celui de la carrière professionnelle. Ce sont des choix biographiques, à la fois professionnels et personnels, qui ont été faits par ces producteurs qui étaient insérés dans la société nationale. Dans les choix d'installation, les personnes interviewées n'ont pas évoqué la volonté de s'insérer dans un « territoire local ».

Deux éléments pourtant dans les entretiens entrent en résonance avec notre débat sur le local dans les Amap. Le premier a trait à la constitution d'un réseau social local organisé différemment de celui de la profession agricole – voire même en rupture avec ce dernier ; le second a plus trait à la volonté de s'adapter aux conditions locales, dans une perspective environnementale.

La constitution d'un réseau social local a déjà été identifiée dans la littérature autour d'une mise en concurrence des systèmes de pouvoir de la profession organisée. Si cela n'est bien entendu pas absent des discours des producteurs que nous avons rencontrés, ceux-ci sont plus faits sur le mode du choix existentiel que de la volonté politique. Les extraits d'entretiens suivants sont symptomatiques de la tonalité générale des entretiens :

« Je n'ai pas que des copains [dans la profession] »

« Depuis le début, je reçois des réflexions désobligeantes de grands responsables agricoles (...). "Alors, tu te mets dans le tourisme ?" »

« Le qualificatif, c'était : "Pour un agriculteur d'opérette, il ne s'en sort pas trop mal" »

« J'avais fait une journée Portes Ouvertes avec Bienvenue à la Ferme, j'avais deux agriculteurs qui étaient venus voir, je pense que c'était de la curiosité... au début, tout le monde ralentissait devant la maison, et puis finalement ça se passe bien, ils me respectent (...) je connais des agriculteurs qui ont eu beaucoup d'ennuis, je n'ai pas eu d'ennuis, que des bons rapports avec eux »

Si la présence en Amap implique une certaine marginalisation par rapport à la profession agricole moderne (marginalité qui, nous l'avons vu dans les statistiques, précède sans doute l'entrée en Amap), elle marque une volonté des agriculteurs de se rapprocher des consommateurs :

« La société civile n'aime pas l'agriculture, par méconnaissance surtout, les Amap représentent l'intérêt à l'être humain, alors que dans son métier il est plutôt fermé sur lui-même (...). C'est une lumière dans un coin »

« L'intérêt des Amap est de sortir de la maison, d'avoir des contacts et la satisfaction du retour direct des consommateurs.

Avec la coopérative laitière, avant 2007, il y avait toujours un retour de bâton, comme s'ils voulaient en faire tomber la qualité pour ne pas le payer, on était en suspicion permanente, il n'y avait aucune marge de manœuvre »

Ces extraits d'entretiens reprennent l'opposition, classique dans la caractérisation d'une profession et plus encore dans le cas agricole, entre le monde agricole et la société civile, – et dont les Amap permettraient de s'abstraire. Le contact régulier avec les adhérents d'Amap permet cet échange. Ainsi, notre enquête a montré que 89 % des producteurs interrogés estiment avoir de bons échanges avec les consommateurs lors des distributions. Concernant ces échanges, divers profils de consommateurs apparaissent alors selon l'intensité et le type de conversations menées, essentiellement autour de préoccupations liées aux produits agricoles, à leurs qualités et aux conseils de cuisine associés mais aussi autour de sujets en lien avec les problématiques politiques de l'avenir de l'agriculture et les difficultés du métier d'agriculteur. L'échange permet aussi de transformer la relation au produit agricole. Un producteur a ainsi expliqué la chose suivante :

« Les gens rentrent en contact avec la ferme, comme ça quand ils prennent leurs légumes, ils voient l'image de la ferme ce qui est important, dans la consommation, la façon dont ils voient les aliments »

« On voulait avoir la relation avec le client, que ce soit nous qui parlions de nos produits, que nous soyons responsables de la qualité de nos produits, aller jusqu'au bout de la filière »

« La réhabilitation du producteur par l'Amap est une vraie démarche citoyenne »

La proximité permise par les Amap permet de tisser un lien avec les consommateurs et avec d'autres producteurs fondé en partie sur la proximité. Mais que l'on ne s'y trompe pas : la proximité en question n'est pas fondée spatialement ; ce n'est pas avec l'ensemble des voisins que les producteurs d'Amap sont en relation. Il s'agit plutôt d'une mise en réseau, un réseau de producteurs et de consommateurs alternatifs, circonscrite dans un espace local restreint et réactualisé par les associations qui ont permis cette mise en réseau. On est finalement assez proches des figures de rapport à l'espace décrites il y a près de vingt ans, sur le même espace d'ailleurs, par Xavier Piolle (Piolle, 1991 ; Piolle et al., 1996). La proximité spatiale, le local, ne fonde pas la sociabilité des individus contemporains, qui est fondée d'abord sur une proximité sociale. Mais celle-ci n'exclut pas une certaine forme de localisation préférentielle, mise ici en évidence. On s'approcherait donc plutôt de la figure du milieu social – qui correspond à la fois à une certaine structuration sociale (fondée sur l'affinité) et à une proximité géographique.

L'autre élément de spatialité plus original est le lien qui est fait par les agriculteurs entre local et environnement. L'épouse d'un agriculteur exprime ce lien de la façon suivante, au détour d'une conversation sur le « bio » :

« La politique de l'exploitation, le type de l'exploitation lui convient parfaitement, le fait d'aller jusqu'au bout, d'être sur une démarche locale, respectueuse de l'environnement ... après, on n'est pas en bio, je ne sais pas (...) on a arrêté le maïs, on est passé tout en foin, (il) dit « je ne veux pas passer en bio, il y a trop de contraintes » et en même temps, hors de question de mettre de l'engrais « non, non, non, on ne met pas d'engrais sur les prairies », donc on gère ça (...) ... vraiment dans notre fonctionnement, c'est ancré et on ne peut pas revenir dessus ... et pourtant on n'est pas en bio ! »

Local et respect de l'environnement sont considérés comme synonymes. De fait, adapter les cultures et les animaux au climat et aux sols est un argument de chaque producteur. Le rejet du tout-maïs est quasi systématique, les agriculteurs préférant par exemple adapter des races animales élevées au contexte climatique et aux objectifs de production : ainsi des agriculteurs ont-ils choisi une race de vaches à lait adaptée localement pour produire du fromage de bonne qualité. Un autre a même préféré réduire son troupeau d'ovins pour minimiser les risques sanitaires en conservant des races locales. De même, les parcelles sont préférentiellement exploitées en fonction de leurs caractéristiques pédologiques et agronomiques. Le sol apparaît même comme un locus de cette prise de conscience de l'environnement.

« Le sol, c'est comme une vache, ça vit, comprendre pourquoi à certains endroits il y a des mauvaises herbes, parce que le sol est asphyxié, donc il faut gratter le sol, amener de la matière organique comme il faut, on a un outil énorme qui est « nos vaches », le pâturage, il n'y a pas mieux, et si on fait tout pâturer ce sera le top »

Le lien entre local et environnement n'est pas argumenté, comme on pourrait s'y attendre, sur un raccourcissement des filières qui permettrait de rendre un bilan carbone positif par exemple, mais sur une attitude spécifique par rapport au milieu. Il est assez intéressant de constater que le lien au local se double d'un discours sur l'adaptation aux conditions du milieu – comme si le local était le moyen de pratiques durables. Milieu social et milieu naturel se trouvent mêlés dans cette conception du local.

Conclusion – Milieu, territoire ou local ?

Le local, présenté comme une évidence quand il s'agit des Amap, apparaît au terme de notre exploration comme un objet spécifique et fortement problématique. L'apparence d'évidence dont il est entouré est

déconstruite – et reconstruite – quand on cherche, dans un cas particulier, à comprendre « ce qui fait local ».

Les cas étudiés dans ce chapitre sont pourtant emblématiques d'un local qui aurait pu s'imposer comme une évidence : le Béarn et la Bigorre, microrégions héritées de périodes historiques plus ou moins lointaines, aux caractéristiques physiques structurantes et très semblables, ne sont pourtant pas comparables quand il s'agit de reporter les grandes caractéristiques de ce local par le biais des Amap. Les choix et les pratiques d'institutions différentes dessinent une cartographie du phénomène Amap singulièrement différente entre les deux microrégions, quasi absente dans le cas de la Bigorre, calqué sur la cartographie urbaine mais répartie de manière assez uniforme sur le territoire microrégional dans le cas du Béarn. Le local construit par les Amap n'est d'ailleurs pas représentatif de la totalité des agriculteurs présents sur le territoire. Ce sont au contraire des agriculteurs qui se présentent comme marginaux dans leur territoire et marginalisés dans leur milieu qui trouvent dans le « système Amap » non seulement un débouché pour leur produit, mais un tissu social qui leur permet d'exister en dehors de ces institutions agricoles dont ils se sentent étrangers – renvoyant à la qualification des systèmes agro alimentaires alternatifs se présentant en rupture par rapport à une agriculture conventionnelle.

Le local construit en Amap a donc une assise spatiale très peu conforme à la réalité attendue. Il correspond plus à la spatialisation de réseaux sociaux qui revendiquent leur originalité dans les limites de l'aire d'influence d'une institution qu'à un milieu local qui serait redécouvert par le biais des Amap – d'où sa dimension aterritoriale.

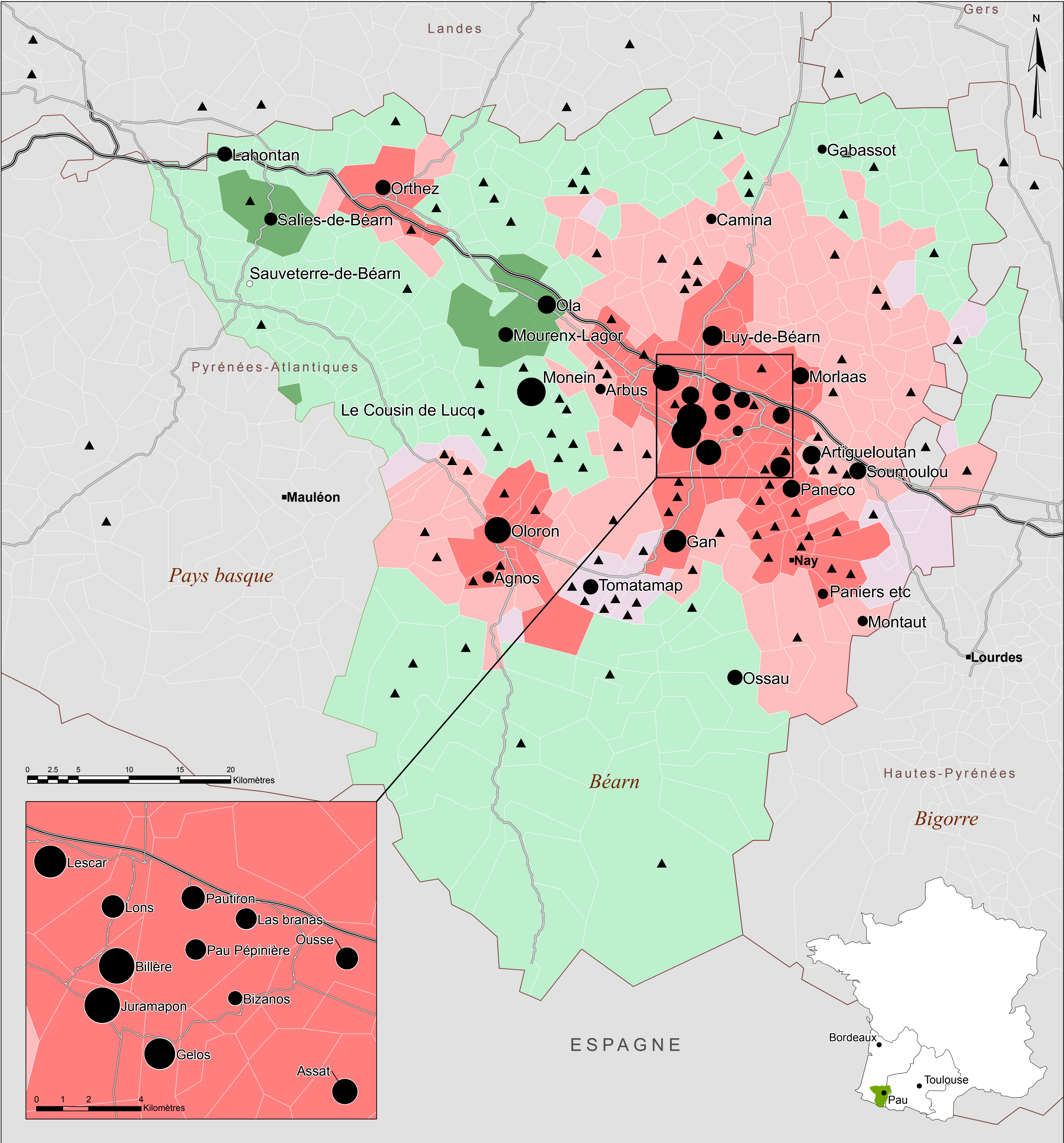
L'élément le plus original de ce rapport au local, qui nous semble devoir être encore creusé tant nous n'avons pu ici que l'effleurer, est celui d'une agriculture qui revendique son adaptation aux conditions locales, à celles du milieu. N'est-ce pas plutôt autour de l'idée de milieu que l'on pourrait trouver une application originale de la notion de local, peut-être moins en phase avec les discours tenus autour ou sur les Amap mais plus en concordance avec la manière dont certains agriculteurs des Amap vivent leurs pratiques agricoles ? D'autant que c'est bien au sein d'un milieu social particulier que se déroulent les Amap.

Bibliographie

- Abel-Coindoz, Claude, Egretteau, Marie, Warnery, Celine, 2008. Réflexions à partir de l'empreinte écologique de repas servis en restaurations collective. In: Les circuits courts alimentaires (Maréchal G. ed.), Educagri Éditions, Dijon, pp. 187-199.
- Avila, Maryvonne, Avila, Fernand, Dartigues, André, 2008. Au cœur de l'Adour. La révolution silencieuse (1945-2007), Atlantica, Biarritz.
- David-Leroy, Maud, Girou, Stéphane, 2009. AMAP. Replaçons l'alimentation au cœur de nos sociétés, Dangles, Escalquens, 155 p.
- Deverre, Christian, Lamine, Claire, 2010. Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue des travaux anglophones en sciences sociales. *Économie Rurale* (317), 57-77.
- Dupuy, M., Goodman, D., 2005. Should we go home to eat? Towards a reflexive politics in localism. *Journal of Rural Studies*, 21 (3), 359-371.
- Kloppenborg, J., Jr., Hendrickson, J., Stevenson, G.-W., 1996. Coming in the foodshed. *Agriculture and Human Values*, 13 (3), 33-42.
- Lussault, Michel, 2003. Local. In: Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés (Lévy J., Lussault M. eds.), Belin, Paris, pp. 572-574.
- Maréchal, Gilles ed. 2008, Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires. Educagri Éditions, Dijon, 215 p.
- Mercier, Claire Emmanuelle, 2010, Les pratiques des agriculteurs en Amap, source d'innovations vers une agriculture diversifiée. Mémoire de Master 2, Master Société aménagement territoire, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 96 pages + annexes
- Piolle, Xavier, 1991. Proximités géographiques et lien social, de nouvelles formes de territorialité? *Espace géographique* (4), 349-358.
- Piolle, Xavier, Offman, Jean-Marc, Pumain, Denise, 1996. Réseaux sociaux et territoires. In: Réseaux et territoires, Éditions de l'Aube, Paris, pp. 137-167.
- Raffestin, Claude, 1980. Pour une géographie du pouvoir, LITEC, Paris, 249 p.
- Redlingshöfer, Barbara, 2008. L'impact des circuits courts sur l'environnement. In: Les circuits courts alimentaires (Maréchal G. ed.), Educagri Éditions, Dijon, pp. 175-185.

Les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne du Béarn

Etat des lieux en novembre 2009



L é g e n d e

Date
Juin 2010

Sources
FDCIVAM
Relais AMAP Béarn
INSEE

Réalisation
Hélène Douence
Gaëlle Delétraz
Laboratoire SET
UMR 5603 CNRS/UPPA
Univ. Pau et Pays de l'Adour



Lieux de distribution

Nom de l'AMAP

Pautiron

Nombre de familles
inscrites à l'AMAP

- 10 familles
- 50 familles
- 100 familles
- donnée manquante

Lieux de production

▲ Producteur

Zonage en aires urbaines et aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER - INSEE)

- Communes appartenant à un pôle urbain
- Communes monopolarisées
- Communes multipolarisées
- Communes appartenant à un pôle d'emploi de l'espace rural
- Communes appartenant à la couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural (catégorie non présente en Béarn)
- Autres communes de l'espace à dominante rurale